



Acte n° 2024C54

## DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 29

Pouvoirs : 8

Votants : 37

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 05/04/2024

**Présents** : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Pascal CUNY, Carole DEMANGE, Nicole DUGELAY, Gilles GARNIER, Agathe IACOVELLI, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michelle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Delphine PICHOURON, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON, France-Line VINCENT.

**Absents excusés** : Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER, Emmanuelle CARGNELLI, Patrick CHARRONDIERE, Anne-Marie DEGUEURCE (Pouvoir à Patrick NABETH), Elise DIENNET (Pouvoir à Gilles GARNIER), Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir à Carole BONTEMPS-HESDIN), Yves DUMOULIN (Pouvoir à Richard PACCAUD), Christine FORNES (Pouvoir à Michelle NUGUET), Nadia GUYON (Pouvoir à Stéphane BERTHOMIEU), Bruno HENRY, Amina LEGHNIDER, Stéphanie PALLIER, Bernard REY, Pierre ROSET (Pouvoir à Armand CHAUMONT), Richard SIMMINI (Pouvoir à Marc PECHOUX).

**Secrétaire de séance** : France-Line VINCENT.

### **OBJET : FINANCES – Budget GEMAPI – Approbation du Compte de gestion 2023**

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président en charge des Finances, informe le conseil que le Compte de gestion 2023 du Budget GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), dressé par Mr Lionel VIRICEL, Trésorier de la collectivité à Chatillon sur Chalaronne est conforme au Compte administratif 2023 de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 04/04/2024.

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

**Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

**Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré et constatant sa conformité avec le Compte administratif de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **DE DECLARER** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Monsieur le Trésorier, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

- ✓ **D'APPROUVER** le Compte de gestion 2023 du Budget GEMAPI présenté par Monsieur le Trésorier.

A Ars-sur-Formans, le 11/04/2024

La Secrétaire de Séance,  
France-Line VINCENT



Affichage sous format électronique : 16/04/2024

Le Président,  
Marc PECHOUX

